

Procédurier TÉVA

Définition de la démarche TÉVA :

« Un ensemble coordonné et planifié d'activités axées sur l'accompagnement de l'élève pendant qu'il est encore à l'école, afin de l'aider dans la réalisation de ses projets lorsqu'il aura quitté l'école, principalement en regard de son intégration socioprofessionnelle, de la transformation de son réseau social, de ses loisirs de sa participation à la communauté et, dans certains cas, de la poursuite de ses activités éducatives. Bref, la TÉVA doit être basée sur le projet de vie de l'élève¹. »

Introduction :

L'application de la procédure peut différer d'un milieu à l'autre (ex. : Espace Jeunesse), d'un élève à l'autre, d'un intervenant à l'autre. Il s'agit ici d'un modèle de référence pour aider les intervenants à appliquer à leur manière la démarche TÉVA.

Clientèle visée :

TÉVA s'adresse prioritairement à tous les élèves handicapés de 16 à 21 ans en classe spécialisée ou en milieu régulier. Elle peut aussi rejoindre les élèves éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Voici les clientèles visées selon les critères du MELS :

- Déficiences intellectuelles (légère, moyenne à sévère, profonde);
- Déficiences langagières;
- Déficiences motrices (légère, modérée ou grave);
- Déficiences visuelles et auditives;
- Troubles du spectre de l'autisme;
- Problématique de santé mentale;
- Besoins particuliers (ex. : difficulté d'adaptation scolaire);
- Troubles d'apprentissages.

Quand :

La démarche TÉVA sera envisagée tout en tenant compte de la situation de l'élève à partir du moment où l'élève atteint l'âge de 16 ans. La planification du TÉVA doit se construire en fonction du projet de vie du jeune et/ou de ses parents.

¹ Présentation de la démarche TÉVA dans le cadre de son implantation à la CSS pour 2014-2015 et 2015-2016. Power point.

Qui collabore à la démarche?

L'élève et tout autre partenaire significatif pouvant être impliqués dans la démarche. Les parents, les intervenants scolaires, les milieux de réadaptation, de la santé et des services sociaux, de l'emploi et du loisir. Ainsi que les organismes communautaires pertinents.

La démarche TÉVA peut être vécue dans le cadre d'un PSII.

L'objectif est :

1. D'assurer une continuité dans le parcours du jeune, de son vécu scolaire à la vie adulte active;
2. De maximiser son autonomie;
3. De favoriser une meilleure connaissance de ses intérêts.

Tous les points ci-haut mentionnés serviront à l'augmentation de son autonomie dans les 6 sphères suivantes, lors de son passage à la vie adulte active :

1. Habitation;
2. Santé et sécurité;
3. Vie sociale et loisirs;
4. Transport;
5. Formation;
6. Travail.

Les étapes de la démarche :

1. Cibler les élèves à qui la démarche TÉVA s'adresse :
 - La direction à l'aide de la T.O.S. fait sortir la liste des élèves concernés et la remet aux intervenants concernés dès le début de l'année;
 - Penser aux élèves qui ne sortiront pas dans le filtre (ex. : élève qui a une déficience intellectuelle).
 - Vérifier où en est la démarche l'élève dans le DVE pour les élèves pour qui la démarche a été entamée.
 - Chaque début d'année, cibler une ou des personnes responsables (pivot) et s'assurer qu'elle ait l'information nécessaire.
2. Présentation de la démarche TÉVA aux jeunes et à leurs parents lors du plan d'intervention à partir de l'âge de 16 ans (ou la première année de la démarche)
3. Consignation de la démarche TÉVA dans le DVE ou continuité de celle-ci (consigner au DVE au fur et à mesure ou lors des révisions):

-Identification des objectifs du projet de vie et des différentes sphères avec le jeune et ses parents;

-Mise en place des actions à poser avec le jeune, ses parents et les partenaires déjà présents au dossier dans le but de travailler à l'augmentation du niveau d'autonomie dans les sphères plus fragiles de sa vie.

- Identifier les lacunes et mise en place des moyens pour augmenter l'autonomie et ainsi combler les besoins des 6 sphères;
- Recherche de nouveaux partenaires et référer au besoin.

4. Lors de la révision du plan d'intervention, faire une régulation de la démarche TÉVA dans le DVE et faire le suivi des actions à poser avec le jeune et sa famille ainsi que les partenaires identifiés.

5. Lors de la dernière année de fréquentation de l'élève:

-Distribuer et recueillir les questionnaires pour l'élève, les parents, les intervenants (à consigner dans le dossier d'aide de l'élève);

-Compléter le document synthèse du portrait de l'élève (à consigner dans le dossier d'aide de l'élève);

-Faire une rencontre avec les parents, l'élève et les partenaires pour présenter la synthèse.

Portfolio TÉVA (physique) :

Lorsque l'élève est prêt à quitter, l'école on consigne dans un portfolio les documents nécessaires pour sa vie active.

Documents pouvant être consignés dans le portfolio:

- Les évaluations de stage;
- Le curriculum vitae
- Le bulletin de fin d'année;
- Les rapports d'évaluations professionnelles récentes et pertinentes;
- Le dernier PI et/ou PSII;
- Une liste des organismes;
- L'ensemble des questionnaires utilisés pour accompagner l'élève.